



**ARRETE n°42/2019**

**Portant règlement de circulation et stationnement en  
matière de sécurité à l'occasion du Festival Durance  
Luberon  
au Théâtre du Vallon de l'Escale  
le Mercredi 14 Août 2019.**

**Nous, Martine CESARI  
Maire de la commune de Saint-Estève-Janson**

Vu, l'article L.212227 et 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu, l'article L.2122-3 du code Général des Collectivités Territoriales  
Considérant l'organisation du Festival Durance Luberon sur le site public du Théâtre de  
Verdure  
Considérant la nécessité de mettre en œuvre les mesures de sécurité au regard du Plan  
Vigipirate renforcé,

#### **ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** la commune de Saint-Estève-Janson procèdera à la mise en place de  
barrières sur l'ensemble du site d'accueil de la représentation.

**ARTICLE 2 :** Tout stationnement et circulation de véhicule seront interdits dans le  
périmètre balisé

**Le Mercredi 14 Août 2019 à partir de 17:00 et jusqu'à 00:00**

**ARTICLE 3 :** Les véhicules de secours et de police ne seront pas soumis à cette  
interdiction

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services et le commandant de la Brigade de  
gendarmerie de La Roque d'Anthéron seront chargés chacun en ce qui le concerne de  
l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-  
Provence.

Fait à Saint-Estève-Janson, le 14 juin 2019

Le maire,  
Martine CESARI



*Martine Cesari*